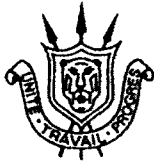


REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/059 DU 8 JUIN 2018 PORTANT NOMINATION
DES CADRES DE DIRECTION A LA REGIE DE PRODUCTION ET DE
DISTRIBUTION D'EAU ET D'ELECTRICITE « REGIDESO-SP »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi n°1/09 du 30 mai 2011 portant Code des Sociétés Privées et à participation publique ;

Vu le Décret n° 100/164 du 05 septembre 1997 portant Harmonisation des Statuts de la Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité « REGIDESO-SP » avec le Code des Sociétés Privées et Publiques ;

Vu le Décret n°100/112 du 24 novembre 2015 portant Réorganisation et Fonctionnement du Ministère de l'Energie et des Mines ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

7

B

R

- Directeur Général

Monsieur Siméon HABONIMANA ;

- Directeur de l'Electricité :

Monsieur Eric MPAYIMANA ;

-Directeur de l'Eau :

Monsieur Fabrice NKURUNZIZA

- Directeur Commercial :

Monsieur Charles KUMWAMI ;

- Directeur des Ressources Humaines :

Monsieur Anatole NZINAHORA ;

- Directeur Administratif et Financier :

-Madame Bibiane BIZIMANA .

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 8 juin 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

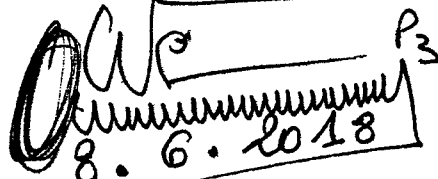
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,

Dr. Joseph BUTORE

LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES,

Ir Côme MANIRAKI


8. 6. 2018 P3